



Cérémonie des traités de 2025
Quatre-vingts ans d'élaboration de traités multilatéraux aux Nations Unies

Rapport final

23 septembre – 26 septembre 2025

Au cours de la Cérémonie des traités de 2025, vingt-et-un (21) États ont effectué trente (30) actions relatives aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général. Deux (2) États ont été représentés par leur Chef d'État, deux (2) États ont été représentés par leur Chef de Gouvernement, seize (16) États ont été représentés au niveau ministériel et un (1) État a été représenté au niveau des ambassadeurs.

Au total, dix (10) acceptations, cinq (5) adhésions, treize (13) ratifications et deux (2) signatures, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies :

Désarmement

- Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Kinshasa, 30 avril 2010) (Ratification par la République démocratique du Congo)
- Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (New York, 7 juillet 2017) (Signature par le Kirghizistan et Ratification par le Ghana)

Droits de l'homme

- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (New York, 16 décembre 1966) (Signature par l'Andorre)

Droit de la mer

- Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (New York, 19 juin 2023) (Ratification par le Botswana, Djibouti, le Gabon, la Gambie, le Honduras, l'Irlande, le Kenya, Madagascar, les Philippines et l'Uruguay; Acceptation par la République démocratique populaire lao)

Droit des traités

- Convention de Vienne sur le droit des traités (Vienne, 23 mai 1969) (Adhésion par Bahreïn et l'Islande)

Environnement

- **Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Helsinki, 17 mars 1992)** (Adhésion par la Sierra Leone)
- **Amendements des articles 25 et 26 de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Madrid, 28 novembre 2003)** (Acceptation par la Sierra Leone)
- **Convention de Minamata sur le mercure (Kumamoto, 10 octobre 2013)** (Ratification par Israël)

Espace extra-atmosphérique

- **Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (New York, 12 novembre 1974)** (Adhésion par la Malaisie)

Questions pénales

- **Convention des Nations Unies contre la corruption (New York, 31 octobre 2003)** (Adhésion par Saint-Marin)
- **Amendement à l'article 124 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (La Haye, 26 novembre 2015)** (Acceptation par Saint-Marin)
- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Armes qui utilisent des agents microbiens ou autres agents biologiques, ainsi que des toxines) (New York, 14 décembre 2017)** (Acceptation par l'Andorre et Saint-Marin)
- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Armes ayant comme principal effet de blesser par des éclats qui ne sont pas localisables par rayons x dans le corps humain) (New York, 14 décembre 2017)** (Acceptation par l'Andorre et Saint-Marin)
- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Armes à laser aveuglantes) (New York, 14 décembre 2017)** (Acceptation par l'Andorre et Saint-Marin)
- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Fait d'affamer délibérément des civils) (La Haye, 6 décembre 2019)** (Acceptation par Saint-Marin)

★★★